



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du Mardi 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la mairie de Belleu pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

**Date de la convocation :**

24 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	1	20

Sous la Présidence de M. Thierry ROUTIER, Premier Vice- Président du S.I.T.U.S

Présents : M. ROUTIER Thierry, M. MUTTERER Fabrice, M. CHOQUENET Vincent, M. PHILIPPON Vincent, M. MADIOT Claude, MME MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, MME COUPEY Sylvie, M. COUTEAU Jean-Marie, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, MME DENUNCQ Isabelle, M. D'HIVER Gérard, MME FERTON-HERPE Thérèse, MME JUVIGNY Nicole, MME LALUC Sylvie, M. MONTARON Philippe, M. MARCHAL Jean-Bernard,

Pouvoirs :

M. MARCELLIN Bruno donne pouvoir à M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : M. D'HIVER Gérard

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, M. KIDIERA Abou, MME LE FAUCHEUR Carole, MME AIT OUMEZIANE Djedjiga

Les absents sont excusés

<b>Budget Primitif 2023</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°7</b>

Le Budget Primitif 2023 reprend les orientations qui avaient été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Comité Syndical du 3 janvier 2023.

Le Budget Primitif 2023, respectant la nomenclature M43, est annexé au présent rapport.

## PRESENTATION GENERALE

Le Budget Primitif 2023 est en équilibre en dépenses et en recettes.

**Les dépenses totales** sont d'un montant de **7 968 316,34 € H.T** dont :

- **6 275 393,42 €** en section d'exploitation,
- **1 692 922,92 €** en section d'investissement.

**Les recettes totales** sont d'un montant de **7 968 316,34 € H.T** dont :

- **6 275 393,42 €** en section d'exploitation,
- **1 692 922,92 €** en section d'investissement.

L'excédent cumulé de l'année 2022 est reporté au Budget Primitif 2023 comme décidé par le Comité syndical lors du vote de l'affectation du résultat et à la reprise du solde 2022 (délibération du 11 avril 2023).

## SECTION D'EXPLOITATION

### 1. DEPENSES D'EXPLOITATION

**Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation au BP 2023** sont estimées à **6 275 393,42 €** soit en augmentation de **2,61 %** par rapport au BP 2022 et en augmentation de **4629.74 €** par rapport au CA 2022.

**Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation 2023** sont estimées à **5 495 013,20 €** et affichent une baisse de **3,48 %** par rapport au BP 2022.

**Le total des dépenses d'ordre d'exploitation** a augmenté par rapport à l'exercice 2022 : de **159 628 ,45 €**

**Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation par chapitre :**

Chapitre/Compte	CA 2021	BP2022+DM	CA 2022	Propositions BP 2023	Variation BP2023/BP2022	Variation BP2023/dép 2022
011 - Charges à caractère général	4 917 195,25 €	5 211 720,00 €	5 107 782,70 €	4 993 250,00 €	-4,19%	-2,24%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	266 991,46 €	312 974,61 €	312 936,47 €	431 700,00 €	37,93%	37,95%
014 - Atténuations de produits	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 000,00 €	-16,67%	#DIV/0!
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)</b>	<b>5 204 191,52 €</b>	<b>5 546 897,61 €</b>	<b>5 440 352,43 €</b>	<b>5 449 453,00 €</b>	<b>-1,76%</b>	<b>0,17%</b>
66 - Charges financières (b)(5)				0,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	40,00 €	40,00 €	25 560,20 €		
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)						
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00 €	146 098,03 €	0,00 €	20 000,00 €	-86,31%	
<b>TOTAL DEPENSE REELLES</b>	<b>5 204 191,52 €</b>	<b>5 693 035,64 €</b>	<b>5 440 392,43 €</b>	<b>5 495 013,20 €</b>	<b>-3,48%</b>	<b>1,00%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	422 729,33 €	422 729,33 €	780 380,22 €	84,61%	84,61%
<b>TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>467 903,91 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>780 380,22 €</b>	<b>84,61%</b>	<b>84,61%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>5 672 095,43 €</b>	<b>6 115 764,97 €</b>	<b>5 863 121,76 €</b>	<b>6 275 393,42 €</b>	<b>2,61%</b>	<b>7,03%</b>
002- Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>5 672 095,43 €</b>	<b>6 115 764,97 €</b>	<b>5 863 121,76 €</b>	<b>6 275 393,42 €</b>	<b>2,61%</b>	<b>7,03%</b>

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation sont en augmentation de 2,61 % par rapport au BP 2022 mais en augmentation par rapport au CA 2022. Cette augmentation par rapport au CA 2022 s'explique notamment par l'exploitation sur une année complète des vélos libre-service, par l'augmentation de coût de l'énergie et du carburant, par l'indexation des prix des différents marchés de transport, Scol'Tus ,Tus, TAD

Dans le détail les principales propositions budgétaires 2023 sont les suivantes en section d'exploitation :

### Chapitre 011

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est abondé à hauteur de 4 993 250 € soit en diminution de 4,19 % par rapport au BP 2022 et en diminution 114 537 € par rapport au Compte Administratif 2022.**

Les principaux comptes de ce chapitre sont :

- **L'article 604 « Achats d'études, prestations de services »** est abondé de 7500 € pour la réalisation d'une étude de pollution sur le site du dépôt des TUS.
- **L'article 611 « sous-traitance générale »** est abondé à hauteur de 4 200 000 € soit - 5,56 € par rapport au BP 2022 de la baisse des km effectués.
- **L'article 6068 « Autres matières et fournitures »** se voit affecter 17 500 € qui seront nécessaires pour l'achat de la billetterie TUS, de la signalétique, d'autocollants, de consommables pour imprimantes...

- **L'article 61521 « Entretien et réparations bâtiments publics »** est abondé à hauteur de 8000 € et correspondent aux dépenses récurrentes à la base Bus et dans l'immeuble du SITUS, ainsi qu'à la sécurisation de la boutique bus.
- **Le compte 6156 « Maintenance »** est crédité d'un montant de 134 000 ,00 €, somme nécessaire au règlement des contrats de maintenance du matériel (billettique, standard téléphonique, parc informatique, machine à affranchir, contrôle des installations électriques, des extincteurs, des logiciels comptables...).
- **L'article 617 « Etudes et recherches »** se voit créditer d'une somme de 7000 €, afin de couvrir les frais relatifs à la réalisation d'études.
- **L'article 618 « Divers »** est abondé à hauteur de 515 000 € afin de régler principalement les frais d'assistance technique et les frais d'assistance juridique.
- **L'article 6231 « Annonces et Insertions »** est abondé à hauteur de 3000,00 € somme nécessaire pour régler les frais d'insertion des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution dans le cadre des consultations lancées par le Syndicat.
- Ce sont 15 000,00 € qui sont affectés à l'**article 6237 « Publications »**. Une partie de cette somme sera nécessaire pour la communication et pour des frais
- La somme de 16 500,00 € vient abonder l'**article 6238 « Divers »** pour couvrir notamment les cotisations du S.I.T.U.S pour son adhésion au GART et à Hauts-de-France Mobilité, ainsi que les chèques déjeuner des agents du SITUS.

## Chapitre 012

**Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »** est crédité de la somme de 431 700 € soit une hausse de 37,93 % par rapport au budget 2022.

**L'article 6218 « Autre personnel extérieur »** est abondé à hauteur de 102 000 €, pour payer le chômage du contrat PEC et des agents mis à disposition par le Centre de gestion de l'Aisne.

L'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » est abondé à hauteur de 225 000 € soit une augmentation de 6,65 % par rapport au BP 2022, en raison de l'évolution de carrière naturelle des fonctionnaires du SITUS (avancement d'échelon) et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires

Les sommes inscrites sur l'ensemble des autres articles de ce chapitre sont semblables à ceux du Budget Primitif 2022.

## Chapitre 014

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** est crédité de la somme de 1000 €, en prévision d'éventuelles demandes de restitution de la taxe Versement de Transport.

## Chapitre 65

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est abondé d'une somme de 23503 € répartie de la manière suivante :

- Article 6531 « Indemnité » : 21 000 €
- Article 6542 « Créances éteintes » : 2500 €.

## Chapitre 67

**Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** est abondé à hauteur de 25 560,20 €. Il est décomposé de la manière suivante :

- Article 673 : 200,20 € d'annulation de titre
- Article 678 : 25360 € pour les autres charges exceptionnelles.

## Chapitre 022

La somme de 20 000 est affectée au **chapitre 022 « dépenses imprévues (exploitation) »** afin de parer à toute difficulté.

## Chapitre 042

**Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** est abondé à hauteur de 780 380, 22 € uniquement sur l'article 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

## 2. RECETTES D'EXPLOITATION

**Les recettes d'exploitation**, sont en augmentation par rapport au Compte administratif 2022 à hauteur de 2,61 %.

Cette augmentation s'explique par:

- L'augmentation du versement mobilité
- L'application de pénalités dans le cadre de l'exploitation.

**Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation par chapitre :**

Chapitre/Compte	CA 2019	CA 2021	BP2022	CA 2022	Propositions BP 2023	Variation BP2023/BP2022	Variation BP2023/recettes 2022
013 - Atténuations de charges	3 557,25 €	3 289,58 €	3 405,00 €	3 179,10 €	2 000,00 €	-41,26%	-37,09%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	782 681,27 €	648 954,71 €	645 000,00 €	550 268,00 €	523 990,00 €	-18,76%	-4,78%
73 - Produits issus de la fiscalité	2 375 387,91 €	2 402 482,14 €	2 350 000,00 €	2 880 844,60 €	2 650 000,00 €	12,77%	-8,01%
734 - Versement de transport	2 375 387,91 €	2 402 482,14 €	2 350 000,00 €	2 880 844,60 €	2 650 000,00 €	12,77%	-8,01%
74 - Subventions d'exploitation	2 347 874,25 €	2 389 309,38 €	2 410 323,70 €	2 413 195,35 €	2 482 287,70 €	2,99%	2,86%
75 - Autres produits de gestion courante	1 099,01 €	710,88 €	0,00 €	108,14 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70+73+74+75+013)</b>	<b>5 510 599,69 €</b>	<b>5 444 746,69 €</b>	<b>5 408 728,70 €</b>	<b>5 847 595,19 €</b>	<b>5 658 277,70 €</b>	<b>4,61%</b>	<b>-3,24%</b>
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
768 - Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
77 - Produits exceptionnels	47 917,49 €	154 234,42 €	305 000,00 €	21 135,22 €	209 000,00 €	-31,48%	888,87%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 558 517,18 €</b>	<b>5 598 981,11 €</b>	<b>5 713 728,70 €</b>	<b>5 868 730,41 €</b>	<b>5 867 277,70 €</b>	<b>2,69%</b>	<b>-0,02%</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 203 080,69 €</b>	<b>6 074 132,70 €</b>	<b>6 115 764,97 €</b>	<b>6 270 766,68 €</b>	<b>6 275 393,42 €</b>	<b>2,61%</b>	<b>0,07%</b>

**Le total des recettes réelles estimées est 5 867 227 €.** Quant au total des recettes de la section d'exploitation il s'élève à **6 275 393,42 €**.

Dans le détail les principales estimations des recettes du budget 2022 sont les suivantes en section d'exploitation :

### Chapitre 013

**Le chapitre 013 « Atténuations de charges »** est crédité de 2000 € qui correspondent à l'estimation du remboursement du traitement indiciaire et des charges patronales des agents qui pourraient être en maladie ordinaire ainsi que la compensation du supplément familial de traitement.

### Chapitre 70

**Le chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises »** est crédité d'une somme de 523 990 € répartie ainsi :

- 480 000 € à l'article 7061 « Transport de voyageurs ». Cela correspond aux prévisions de vente des titres de transport pour l'ensemble du réseau (TUS, TAD et SCOL'TUS),
- 17 240 à l'article 7062 « Recettes de messageries par autocars », somme qui correspond à la location publicitaire des flancs et arrières des bus.
- 26 750 € à l'article 7068 « Services Accessoires aux Transports ». Cette somme correspond au droit d'accès à la Centrale de Mobilité « Mobilinfos », réglée par les réseaux de Château-Thierry et Chauny-Tergnier pour l'information et les réservations TAD réalisées.

### Chapitre 73

**Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité »** est abondé d'une somme de 2 650 000 €.

### Chapitre 74

**Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » est crédité d'une somme de 2 482 287 € :**

- Article 7471 « Etat » est abandonné à hauteur de 13 104 € et correspond au montant annuel de la Dotation Globale de Décentralisation.
- Article 7472 « Régions » est abondé à hauteur de 1 449 183,70 € qui correspond au versement du transfert financier pour les transports scolaires pour l'année 2022,
- L'article 7474 « Communes » est crédité d'une somme de 1 000 000 € décomposée comme suit :

- **Participation des entités membres : 923 100 € HT :**

- **Au titre des Transports Urbains Soissonnais :**

- GrandSoissons Agglomération : 695 040,00 € H.T
- Bucy-le-Long : 28 860,00 € H.T
- Missy-sur-Aisne : 9 420,00 € H.T
- Chivres-Val : 7 950,00 € H.T

- **Au titre des Transports A la Demande :**

- GrandSoissons Agglomération : 114 375,00 € H.T.
- Braye 1 980,00 € H.T
- Chaudun 3 885,00 € H.T
- Ciry-Salsogne 13 920,00 € H.T
- Clamecy 3 450,00 € H.T
- Margival + Montgarny 5 520,00 € H.T
- Neuville-sur-Margival 1 650,00 € H.T
- Rozières-sur-Crise 3 450,00 € H.T
- Terny-Sorny 5 145,00 € H.T
- Vuillery 630,00 € H.T
- La Communauté de Communes de Retz en Valois 27 825,00 € H.T

Ces participations ont été calculées au prix de 15 € H.T, soit une augmentation de 1 euro par rapport à 2022, par habitant, sur la base du recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 publié par l'INSEE.

- **Conventions à titre onéreux et exploitation des Vélos Libres Services : 68 356,75 € HT**

## **Chapitre 77**

**Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »** est abondé à hauteur de 209 000,00 € dont 205 000,00 € inscrits à l'article 775 "Produits des cessions d'immobilisations" et correspond à l'estimation de la vente :

- Vente de l'ensemble du parc (16 véhicules TAD)

et les 4 000 € restants sont inscrits à l'article 7711 « débits et pénalités perçus ».

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Le budget des dépenses d'investissement** est en augmentation de 58222,00 € par rapport à celui de 2022, essentiellement dû au nouveau marché de Transport à la demande.

**Le détail des dépenses d'investissement proposé par chapitre est le suivant :**

Chapitre/Compte	CA2021	BP 2022	CA2022	Propositions budgétaires 2023	Variation BP2023/BP2022
<b>001- Déficit d'investissement n-1</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	75 843,16 €	1 634 700,31 €	722 157,61 €	1 552 452,12 €	-5,03%
<b>22 - Immobilisations reçues en affectation (Sauf Opérations)</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>020 - Dépenses imprévues ( investissement )</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	#DIV/0!
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	#DIV/0!
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	75 843,16 €	1 634 700,31 €	722 157,61 €	1 592 452,12 €	-2,58%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en dépenses :

#### Chapitre 20

**Au Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**, le compte a été abondé de 40 000 €

#### Chapitre 21

**Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** est crédité à hauteur de 1 552 452,15 € réparti comme suit :

- Ligne 2135 « Installation générales, agencements, aménagements des constructions » est abondée à hauteur de 42 452,12 € pour permettre d'effectuer des travaux électriques à la base bus pour le rechargement des véhicules électriques,
- Ligne 2156 « Matériel de transport d'exploitation » est abondée à hauteur de 150 000 € pour permettre la mise en place d'une interopérabilité avec la Région Hauts de France à partir de notre système billettique existant,
- Ligne 2182 « Matériel de Transport » est abondée à hauteur de 1 300 000,00 € pour permettre l'acquisition de deux véhicules électriques en complément du parc actuel
- Ligne 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », cet article est abondé à hauteur de 30 000 euros pour poursuivre la mise en place de la dématérialisation,
- La ligne 2184 « mobilier » est abondée à hauteur de 30 000,00 € afin de procéder notamment au renouvellement du matériel en mauvais état (plaques de tête, poteaux...)

## Chapitre 23

Au Chapitre 23 « Immobilisations en cours » il n'est prévu aucune dépense.

### 2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement augmentent de 3,56 % par rapport au BP 2022 et au CA 2022.

Chapitre/ Compte	CA2021	BP 2022	CA2022	Propositions budgétaires 2023	Variation BP2023/BP2022	Variation BP2023/recettes 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisation incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
022 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	422 729,33 €	422 729,33 €	780 380,22 €	84,61%	84,61%
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>467 903,91 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>780 380,22 €</b>	<b>84,61%</b>	<b>84,61%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>467 903,91 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>780 380,22 €</b>	<b>84,61%</b>	<b>84,61%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>467 903,91 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>422 729,33 €</b>	<b>780 380,22 €</b>	<b>84,61%</b>	<b>84,61%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	819 910,23 €	1 211 970,98 €	1 211 970,98 €	912 542,70 €	-24,71%	-24,71%
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 287 814,14 €</b>	<b>1 634 700,31 €</b>	<b>1 634 700,31 €</b>	<b>1 692 922,92 €</b>	<b>3,56%</b>	<b>3,56%</b>

**Le détail des recettes d'investissement par chapitre est le suivant :**

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en recettes :

**Chapitre 001**

**Le Chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté ou anticipé »** est abondé à hauteur de 912 542,70 € conformément à la délibération prévue par le Comité Syndical.

**Chapitre 040**

**Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** est quant à lui crédité à hauteur de 780 380,22 €. Cette somme correspond aux amortissements (comptes 28131-28135 - 28153 – 28156- 28182– 28183 - 28184).

Il est demandé au membre du Comité Syndical de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2023 par chapitre tel que présenté en annexe à cette délibération.

**Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.**

**DELIBERATION**

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré adoptent par chapitre le Budget Primitif 2023 tel que défini ci-dessus. Sont joints à la délibération le Budget Primitif et ses annexes.

**Vote :**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Monsieur Thierry ROUTIER, Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
A Soissons, le 11 avril 2023

Les membres de l'assemblée délibérante

V. P...  
 P...  
 B...  
 C...  
 M...  
 D...  
 M...  
 F...  
 C...  
 D...  
 L...  
 S...  
 C...  
 D...  
 F...  
 A...  
 G...  
 N...  
 T...

Certifié exécutoire par Monsieur Thierry ROUTIER, Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

Affiché, le 21 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du S.I.T.H.

Thierry ROUTIER

